



## Relevé des charges de copropriété

Par **camilleblanc**, le **18/12/2011** à **11:09**

Bonjour,

Mon propriétaire, à la fin de l'exercice, me délivre le document intitulé : Relevé des charges de copropriété.

En tant que locataire, est-ce que j'ai le droit d'obtenir de lui le document : Récapitulation des dépenses, pour lire par exemple le total des KWH de gaz facturés par GDF pour l'ensemble de l'immeuble ?

Je remercie d'avance toute personne qui voudra bien me donner la réponse.

Camille Blanc

Par **janus2fr**, le **18/12/2011** à **14:14**

Bonjour,

Lors de la régularisation des charges, votre bailleur vous envoie un relevé détaillé par poste, et doit tenir à votre disposition pendant un mois les justificatifs pour consultation. Vous ne pouvez donc pas "obtenir" ces documents, mais juste les consulter sur rendez-vous.

Par **camilleblanc**, le **18/12/2011** à **14:50**

Message à janus2fr

Je vous remercie sincèrement de votre réponse.

Camille Blanc